



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES
Numéro du produit	58025
Synonymes; marques commerciales	ISOPAR E
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471305-42-XXXX
Numéro CAS	64741-66-8
Numéro CE	921-728-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Solvant.
--------------------------	----------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	58025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	921-728-3
-----------	-----------

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P331 NE PAS faire vomir.

2.3. Autres dangers

Product is a static accumulator Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Peut provoquer une irritation des yeux et du système respiratoire. Dépression du système nerveux central.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471305-42-XXXX
Numéro CAS	64741-66-8
Numéro CE	921-728-3
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.
----------------------	--

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Somnolence. Dépression du système nerveux central.
Ingestion	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Démangeaisons. Douleur ou irritation. Rougeurs.
Contact oculaire	Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Fumée âcre ou vapeurs. Gaz ou vapeurs toxiques.

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Evacuer la zone. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Approcher le déversement contre le vent. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eliminer toute source d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Liquide et vapeurs très inflammables. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Eliminer toute source d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Précautions d'utilisations

Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Product is a static accumulator Eliminer toute source d'inflammation. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Product is a static accumulator Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Un entreposage à l'extérieur ou séparé est préférable. Éviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Desserrer la fermeture avec précaution avant d'ouvrir.

Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier. Acier inoxydable. Polytétrafluoroéthylène (PTFE, Téflon). Polyéthylène. Zinc. Néoprène.

Matériaux inappropriés pour conteneurs: Caoutchouc butyle. Caoutchouc (naturel, latex). Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes.

Classe de stockage

Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

Hydrocarbures. Vapeur 1200 mg/m³, 8 hr TWA, Manuf.data

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 773 mg/kg

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2035 mg/m³

Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 699 mg/kg

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 608 mg/m³

Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 699 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.38 mm. Il est recommandé de changer fréquemment.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Douceâtre.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	115 - 140°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	6°C Méthode Tag en creuset fermée.
Taux d'évaporation	2 (acétate de butyle = 1)

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 0.9 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 6.0 %
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	2 kPa @ 20°C
Densité de vapeur	4.1 @ 101 kPa
Densité relative	0.72 @ 15°C
Densité apparente	720 kg/m ³
Solubilité(s)	Non-miscible à l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: > 4 Valeur estimée.
Température d'auto-inflammabilité	380°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	0.7 cSt @ 40°C 0.9 cSt @ 20°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
----------------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants. Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Ne polymérisera pas.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Matières comburantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Gaz ou vapeurs toxiques. Fumée âcre ou vapeurs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ (4h) > 20 mg/l, Inhalatoire, Vapeur, Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant. Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non sensibilisant. OECD 406 Données de références croisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucune cancérogénicité chez l'homme attendue.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction. Données de références croisées.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction. Données de références croisées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée. OCED 413

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.

Ingestion

Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Démangeaisons. Douleur ou irritation. Rougeurs.

Contact oculaire

Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 heures: 18.4 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Données de références croisées.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 heures: 2.4 mg/l, Daphnia magna
Données de références croisées.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

NOEC, 72 heures: 6.3 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Données de références croisées.
CE₅₀, 72 heure: 29 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Données de références croisées.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

NOEC, 21 jour: 0.17 mg/l, Daphnia magna
Données de références croisées.
LOEC, 21 jour: 0.32 mg/l, Daphnia magna
Données de références croisées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Intrinsèquement biodégradable.

Phototransformation

La transformation par photolyse ne devrait pas être significative

Stabilité (hydrolyse)

La transformation due à l'hydrolyse ne devrait pas être significative

Biodégradation

Eau - Dégradation 22%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage

log Pow: > 4 Valeur estimée.

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau. Le produit contient des solvants organiques qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, percer, broyer ou encore exposer les conteneurs à la chaleur ou sources d'inflammation. Vider soigneusement les conteneurs avant élimination à cause du risque d'explosion. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3295
N° ONU (IMDG)	3295
N° ONU (ICAO)	3295
N° ONU (ADN)	3295

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Nom d'expédition (IMDG)	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES)
Nom d'expédition (ICAO)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
Nom d'expédition (ADN)	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence 3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taïwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

02/10/2019

Numéro de version

1.000

Numéro de FDS

58025

Statut de la FDS

Approuvé.

HYDROCARBONS, C7-C9, ISOALKANES

Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315 Provoque une irritation cutanée.
	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jacq Pattinson